

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1152

présenté par
M. Bazin et M. Door

ARTICLE 2

À l'alinéa 21, substituer au mot :

« dix »

le mot :

« cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cinq années consécutives, sans réponse de la personne, paraissent suffisantes pour mettre fin à la conservation des gamètes.